



## Communiqué de presse

### **Engagez-vous, ré-engagez-vous...jusqu'à la victoire !**

Depuis le 5 décembre 2019, une mobilisation d'une ampleur historique s'oppose au projet de réforme Macron des retraites à points. Dans nos secteurs, la mobilisation a été et reste très importante. Ainsi, lors des « temps forts », la grève dans l'Éducation nationale a été majoritaire.

Nous faisons face à un pouvoir néolibéral sourd, autoritaire et répressif qui commet un véritable déni de démocratie en refusant d'entendre l'intersyndicale majoritaire opposée à cette réforme. La propagande gouvernementale et médiatique surréaliste ne fonctionne pas : la population continue d'exprimer largement son rejet de la réforme (encore plus de 60 % de soutien au mouvement, selon le dernier sondage d'Harris Interactive).

Les secteurs très mobilisés, comme à la RATP ou à la SNCF, ont fait le choix de changer de stratégie afin d'ancrer la mobilisation dans la durée et cela jusqu'à la victoire.

Dans l'Enseignement supérieur et la recherche, des personnels sont en grève et de plus en plus d'étudiant·es entrent dans l'action. Dans l'Éducation nationale, les mobilisations contre les E3C ou les évaluations dans le 1<sup>er</sup> degré sont importantes et sont un point d'appui pour les grèves en cours. Les travailleurs et travailleuses de nos champs sont nombreux à participer aux actions locales interprofessionnelles et, à la suite des avocat·es, organisent des actions de mobilisations comme les jetés de cartables ou de manuels.

Nous exigeons toutes et tous ensemble le retrait pur et simple de ce projet de réforme. Seul le rapport de force permettra d'obtenir satisfaction. Ce pouvoir est aux abois et n'hésite devant aucun mensonge ou leurre pour essayer de s'en sortir.

La FERC CGT appelle à participer massivement aux grèves et mobilisations des 22, 23 et 24 janvier 2020, en faisant du vendredi 24 janvier 2020 une journée de grève générale.

Elle appelle à poursuivre la mobilisation jusqu'au retrait du projet de loi gouvernemental.

*Montreuil, le 21 janvier 2020*